

introduire dans notre système d'études. Les vues de l'administration de l'instruction publique à cet égard ont été exposées dans les conclusions du rapport à l'empereur qui précède la statistique de 1865, publiée depuis quelques mois. Obtenir des élèves la même somme de travail et d'efforts en leur donnant plus d'heures pour leurs jeux et leurs récréations, telle est la difficile question à résoudre. En pareille matière, la prudence commande de ne procéder qu'avec lenteur et en s'appuyant sur les données de l'expérience. Un essai qui se fait au lycée de Versailles pour une meilleure distribution du temps paraît devoir réussir; la nouvelle organisation, qui est aussi provisoirement établie dans plusieurs lycées des départements, sera généralisée, s'il y a lieu, quand l'épreuve aura été complète.

L'article 9 de la loi sur l'armée dispensant d'assister aux exercices de la garde mobile les jeunes gens qui connaîtraient le maniement du fusil et les premières manœuvres, les élèves des classes supérieures mêlent les exercices militaires aux exercices habituels de gymnastique.

L'importance croissante que prend heureusement l'enseignement des langues vivantes dans nos études, exigeait qu'on fit cesser l'infériorité de traitement qui pesait encore sur les professeurs de cet ordre non agrégés. Une décision récente les a complètement assimilés aux autres chargés de cours sous le rapport des émoluments et des heures de travail.

L'intérêt du service demandait que le nombre des maîtres répétiteurs fût accru. Il était désirable, en outre, qu'on leur ménagât le temps et les moyens de développer leurs connaissances, afin de leur rendre plus facile l'accès du professorat. Le décret du 11 janvier 1867, portant création, au chef-lieu de chaque académie, d'écoles normales secondaires, formées de maîtres répétiteurs auxiliaires, répond à ce double besoin et assurera aux collèges et aux classes de grammaire des lycées des professeurs que l'École normale supérieure ne suffisait plus à leur donner.

L'enseignement spécial répond aux besoins de la société moderne. Cependant il y aurait eu à craindre qu'il ne s'établît point d'une manière durable si l'administration ne s'était occupée de former un personnel nouveau pour ce nouvel enseignement. C'est l'idée qui a décidé la création de l'école normale de Cluny. Ce bel établissement, un des plus vastes et des plus complets que possède la France, renferme aujourd'hui 170 élèves maîtres dans l'école et 300 jeunes élèves dans le collège qui y est annexé. Une troisième année d'études, destinée spécialement aux candidats à l'agrégation, y a été instituée à la dernière rentrée; elle comprend 24 élèves. Les résultats des deux premières années d'enseignement ont été constatés à l'école même par une commission composée d'inspecteurs généraux, de membres du conseil d'Etat et de professeurs de faculté, qui ont donné plus de huit jours à cet examen. 45 élèves, après de longues et difficiles épreuves, ont été jugés dignes du brevet de capacité; 9 ont obtenu, quelques mois après, le même diplôme devant le jury de l'académie de Lyon. 50 de ces jeunes gens ont été pourvus, à leur sortie de l'école, de chaires d'enseignement spécial dans les lycées, les collèges et les écoles normales primaires.

Le lycée français que le gouvernement turc vient de fonder à Constantinople, au faubourg de Galata, et pour lequel la France lui a prêté des fonctionnaires et des professeurs, est inauguré depuis quelques mois. Les élèves s'y pressent comme dans nos lycées; il en compte 500 à cette heure; on ne peut que voir avec satisfaction notre enseignement prendre racine dans ces pays lointains.

L'enseignement secondaire des jeunes filles s'est propagé sous le patronage des administrations municipales. Il est accueilli comme une institution utile qui prête aux mères un secours précieux, et il est donné par des professeurs qui ont la double autorité de chefs de famille et de maîtres de la jeunesse. La sagesse de leurs leçons ne s'est trouvée nulle part en défaut, et les nouvelles élèves ont étonné l'expérience de vieux professeurs par leur persévérance et la rapidité de leurs progrès.

La statistique de l'enseignement secondaire qui a coûté deux

années de travail, a enfin été publiée dans les premiers mois de 1868. Depuis 1842, il n'avait paru aucun document de ce genre sur ce grand service. Dans une série de trente et un tableaux, cette statistique fournit les renseignements les plus complets sur les lycées et les collèges, au point de vue de l'installation matérielle, de l'organisation intérieure, de l'enseignement, de la population scolaire, de la situation financière et des traitements de professeurs; sur le recrutement du corps enseignant, les divers ordres d'agrégation, l'École normale supérieure, les établissements libres d'instruction secondaire, etc. Elle contient le relevé des élèves présents dans les lycées et dans les collèges communaux de 1809 à 1815 et permet ainsi de constater les progrès accomplis, qui sont immenses. Elle fait connaître la dépense totale de l'instruction secondaire à la charge de l'Etat, des départements, des communes et des familles, et présente la comparaison des frais d'instruction dans les diverses catégories d'établissements.

De ce rapprochement résulte la preuve de la modicité des prix de pension demandés par l'Etat, malgré les améliorations qui n'ont cessé d'être introduites dans notre système d'éducation publique.

A côté des succès de nos lycées dans les concours pour l'admission aux écoles spéciales du gouvernement, il faut mentionner les travaux particuliers accomplis par les professeurs en dehors de leurs chaires, les services qu'ils rendent à la philosophie, à l'histoire, à la littérature, aux sciences exactes, tantôt dans des recherches intéressantes et neuves, tantôt dans des éditions savantes; et les récompenses si honorables dont plusieurs d'entre eux ont été l'objet dans les distributions de prix de l'Institut.

Le rapport soumis à l'empereur le 31 juillet 1868 expose les motifs qui ont décidé l'organisation de *Laboratoires d'enseignement et de recherches* et celle de l'*École pratique des hautes études*. Il s'agissait de réunir les élèves de nos grands établissements qui se préparent à la licence ou qui montrent une vocation résolue et des aptitudes scientifiques spéciales, pour leur assurer, non-seulement l'enseignement général de la chaire, mais les conseils particuliers des maîtres les plus autorisés, et les moyens de vérifier à chaque instant la théorie par la pratique, ou d'entreprendre des recherches personnelles sur quelques points de la science. Des agrégés ou des docteurs, d'un savoir déjà éprouvé, sont placés à côté des élèves pour suppléer le maître et rendre, en quelque sorte, sa direction toujours présente.

Le chiffre des diplômes délivrés en 1867 s'est élevé à 9,170.

Les traitements des professeurs de facultés ont été augmentés. Des améliorations matérielles ont été apportées aux exercices pratiques pour les divers ordres d'enseignement, à l'École normale, au Collège de France, à la Sorbonne, au Muséum.

L'école des langues orientales a été transférée dans une partie des bâtiments du Collège de France.

De nouvelles chaires ont été créées dans les écoles préparatoires de médecine.

L'administration ne peut augmenter sans cesse le nombre des chaires, ni multiplier indéfiniment les traitements; mais elle croit de son devoir de favoriser, en dehors de l'enseignement officiel, toutes les manifestations de la pensée dans l'ordre des études supérieures. Dans ce but, elle a ouvert de nouveaux amphithéâtres, rue Gerson, auprès de la Sorbonne; déjà vingt-quatre cours y sont établis.

Ces cours n'engagent ni les finances de l'Etat ni la responsabilité de l'administration et ils ont l'avantage d'apporter dans l'enseignement supérieur une variété qui sera sans doute salutaire, car la vérité dans les sciences naît souvent de la contradiction des idées et de la variété des méthodes.

L'exposé nous fait connaître ensuite les travaux de l'Institut, du bureau des longitudes, de l'Observatoire impérial, des sociétés savantes, du comité des travaux historiques, de la commission chargée de la publication de la carte topographique des Gaules, des missions scientifiques et littéraires.

L'enquête sur l'état des connaissances humaines dans notre pays, depuis vingt ans, n'est pas encore terminée; mais en moins de deux années, vingt-sept rapports ont été publiés; onze restent à paraître.